

**POLE METROPOLITAIN
NANTES SAINT-NAZAIRE**

DECISION N°2021-01

**Décision de versement d'une
gratification au bénéfice de Lola
Sansac, Stagiaire.**

La Présidente du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire ;

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-09 en date du 15 octobre 2020 relative à l'élection de Mme Rolland comme Présidente du Pôle Métropolitain ;

Vu la délibération n°2020-13 en date du 15 octobre 2020 par laquelle le comité syndical a délégué ses pouvoirs à Madame La Présidente notamment dans les domaines énumérés à l'article 14.1 de la délibération ;

Vu les codes de l'Education et de la Sécurité Sociale ;

Considérant que pour toute durée de stage supérieure à deux mois consécutifs, le Pôle Métropolitain doit verser une gratification de stage à hauteur d'au moins 15% du plafond horaire de la sécurité sociale,

Vu la convention de stage conclue entre le Pôle Métropolitain et l'IEP Bordeaux en date du 17/11/2020

DECIDE :

Article 1 – Le versement à Madame Lola Sansac, demeurant 4 rue Bertrand Hauret 33110 Le Bouscat, d'une gratification horaire de stage à hauteur de 3.9€ par heure de présence.

Article 2 – Ce versement prend effet de la date de début de stage, le 4 janvier 2021 jusqu'à son terme le 2 juillet 2021, inclus .

Article 3 - La dépense en résultant, soit un maximum de 3450 € TTC sera imputée sur les crédits ouverts au budget du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire

Article 4- La présente décision sera transmise à M. le Préfet de la Région Pays de la Loire, Préfet de la Loire-Atlantique à Mme la Trésorière Municipale de Nantes et portée à la connaissance de Mmes et MM. les membres du Comité syndical lors de la prochaine réunion du Comité syndical du Pôle métropolitain.

Article 5- La Présidente du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire et Madame la Trésorière Municipale de Nantes sont chargées, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

La Présidente du Pôle métropolitain
Nantes Saint Nazaire,

Johanna ROLLAND

Nantes, le 22 février 2021.



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : POLE METROPOLITAIN NANTES ST NAZAIRE

Utilisateur : MOULINIE Claire

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Autres
Numéro de l'acte :	2021_01_DECISIO
Date de la décision :	2021-02-22 00:00:00+01
Objet :	Décision 2021-01 : versement d'une gratification au bénéfice de Lola Sansac, stagiaire
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.4 - Autres categories de personnels
Identifiant unique :	044-200035335-20210222-2021_01_DECISIO-AU
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
044-200035335-20210222-2021_01_DECISIO-AU-1-1_0.xml	text/xml	918
Nom original :		
2021 02 22 DECISION 2021-01 indemnisation lola sansac.pdf	application/pdf	412236
Nom métier :		
99_AU-044-200035335-20210222-2021_01_DECISIO-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	412236

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	23 février 2021 à 10h10min26s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 février 2021 à 10h10min26s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	23 février 2021 à 10h10min29s	Transmis au MI
Acquittement reçu	23 février 2021 à 10h13min26s	Reçu par le MI le 2021-02-23

